

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°20.CC.45**

Objet : Convention de mise à disposition d'un local municipal, situé au sein de la Maison de la médiation sociale, à titre précaire, révocable et gracieux, au profit de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris – Année 2020

LE MAIRE,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5,

Vu la délibération du Conseil municipal n°17/101 en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant les besoins de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris de disposer d'un local pour pouvoir tenir des permanences,

Considérant la disponibilité d'un local municipal adapté à cette fonction au sein de la Maison de la médiation sociale,

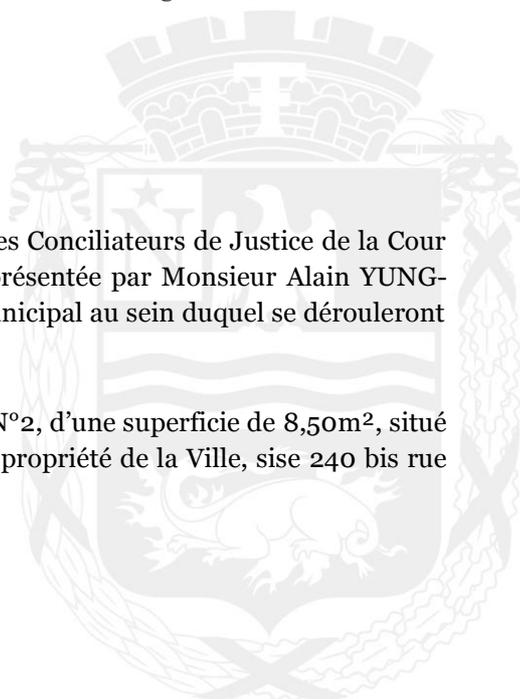
Considérant la volonté de la Ville de répondre favorablement à cette demande,

Considérant que l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer une convention avec l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Paris, sise 14 rue Saint Jean 75017 Paris, représentée par Monsieur Alain YUNG-HING, Président, pour la mise à disposition d'un local municipal au sein duquel se dérouleront des permanences jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : de préciser que le local concerné est le bureau N°2, d'une superficie de 8,50m², situé au rez-de-chaussée de la Maison de la médiation sociale, propriété de la Ville, sise 240 bis rue Grande à Fontainebleau (77300).



Article 3 : d'autoriser la mise à disposition précitée à titre précaire, révocable et gracieux, selon les conditions et les modalités prévues par la convention concernée.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution.

Fait à Fontainebleau, le 11 mai 2020

Frédéric VALLETOUX

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 11 mai 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 11 mai 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

